

## Éditorial

# Quand l'extraordinaire devient ordinaire

## À propos de la crise nucléaire au Japon

Deux grands enseignements peuvent être tirés de la situation survenue dans des installations nucléaires à la suite d'un séisme et d'un tsunami.

Le premier enseignement, aussi banal que terrifiant, est que l'événement improbable défiant tous les scénarios est effectivement possible. Ce constat n'a rien d'original, sinon que ce type d'événement peut, à tout moment, cesser d'être relégué dans des appréciations statistiques rassurantes et être entièrement présent avec l'ensemble de ses conséquences (immédiates, à court, moyen et très long terme). La tentation est bien sûr de considérer que ce qui s'est passé est effectivement unique et voué à le demeurer. Mais, à plusieurs reprises déjà, l'industrie nucléaire a connu de tels événements résultant de mauvais concours de circonstances : Three Mile Island (1979), a priori considéré comme un accident improbable, dont les nombreux enseignements et retours d'expérience ont en partie effacé le caractère négatif ; Tchernobyl (1986), considéré comme un accident qui n'aurait pas dû être en étant renvoyé aux errements d'une administration obsolète. Il y a également eu d'autres événements, moins évoqués, comme celui survenu en janvier 1987 en France dans la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, où, là encore, par suite d'un mauvais concours de circonstances (Loire gelée puis effondrement du réseau électrique de l'Ouest de la France), les gestionnaires ont été mis en difficulté. Bien que les exemples d'événements « uniques » n'aient pas manqué, ils n'ont cependant pas constitué une série conduisant à penser que ce type de situation critique était effectivement « probable », sinon « certain ». Bien au contraire, ces événements, enfermés dans leur singularité, ont semblé mettre fin à l'apprentissage d'une nouvelle technologie. Leur absence, pendant deux décennies, a ainsi permis à l'industrie nucléaire d'apparaître comme une industrie normale. Une industrie connaissant certes des incidents, des défaillances, comme toute industrie,

mais bénéficiant en France d'une meilleure gouvernance (renforcement de l'autorité de contrôle, plus grande indépendance des instances d'expertise, plus grande transparence) et pouvant même prétendre à participer au développement durable (en contribuant à limiter l'effet de serre). Une industrie dont les risques semblaient surtout associés à l'impact du fonctionnement habituel, aux « faibles doses », sachant que, dans le domaine de la santé publique, de nombreux autres risques collectifs ont été sur le devant de la scène ces dernières décennies. La situation critique survenue au Japon change de manière radicale la donne, puisque, si tout le monde est prêt à reconnaître son caractère tout à fait exceptionnel, il est aussi de plus en plus admis que les conditions propices à faire surgir « l'exception » sont susceptibles d'être réunies dans n'importe quel pays, dans n'importe quel continent doté de ce mode de production d'énergie. Ainsi, tout en étant encore marqué par la singularité, l'accident nucléaire acquiert un caractère « ordinaire » qui oblige à l'envisager, à le penser, c'est-à-dire à le penser vraiment (alors qu'il n'y pas si longtemps, on hésitait à procéder à des exercices de distribution de pastilles d'iode sous prétexte que cela signifiait admettre l'éventualité d'un accident). Mais, dès lors que l'accident exceptionnel devient effectivement concevable, il devient aussi insupportable, inacceptable. L'industrie nucléaire cesse d'apparaître comme une industrie normale ou, si l'on préfère, redevient une industrie « anormale » dès lors que l'événement pouvant d'un coup anéantir tous les bénéfices associés à cette industrie entre vraiment dans le champ du possible.

Le second enseignement de la situation survenue au Japon est qu'elle indique clairement quelle est l'approche contemporaine du risque nucléaire et des responsabilités qui lui sont associées. Les circonstances particulières à l'origine de cette situation ont d'abord conduit à l'imputer à des causes extérieures (séisme,

tsunami). Mais il a très vite semblé évident que l'ampleur prise par le développement de la crise devait autant aux défaillances internes, aux vulnérabilités qu'elles révélaient, qu'à des causes extérieures. Des vulnérabilités techniques, bien sûr, liées à l'insuffisant dimensionnement des « défenses », ce qui n'a pas permis de « faire face » aux risques, de faire donc barrage au tsunami. Mais aussi, une fois l'impact produit, des vulnérabilités de tous ordres (humaines, organisationnelles, technoscientifiques. . .), rendant effectivement difficile une réappropriation de la situation par les experts, les gestionnaires, que ce soit sur le plan de la connaissance ou de l'action (avec les conséquences que l'on sait en termes de communication). Bref, il s'est avéré que les gestionnaires de la troisième puissance nucléaire civile mondiale étaient dépassés par l'événement et que, faute de maîtriser le problème, ils improvisaient dans l'urgence diverses solutions (sans donc pouvoir intégrer les conséquences à terme des choix faits). Ainsi, au fur et à mesure que la situation de crise s'est développée, les aspects exogènes sont apparus moins déterminants que les aspects endogènes sur lesquels s'est focalisée l'attention. Un tel déplacement dans l'analyse montre que, malgré les « circonstances exceptionnelles », les gestionnaires japonais n'ont pas été très longtemps dédouanés de leurs responsabilités. Pour reprendre l'expression des juristes, ils ont rapidement été considérés comme étant et comme devant être les « gardiens de la chose », quels que soient les circonstances et le rôle que peuvent jouer des agents extérieurs (phénomènes naturels, accidents d'avion, actes de terrorisme, etc.). Apparaît ainsi un autre type de vulnérabilité, que l'on peut rapidement qualifier de sociopolitique, qui tient au « contrat », ou plutôt à « l'absence de contrat », entre les acteurs en charge du nucléaire et la société. De manière tacite, mais sans que cela ait donné lieu à débat (en tout cas pour ce qui concerne la France), l'utilité de l'énergie nucléaire ainsi que la légitimité de ceux qui l'ont en charge sont reconnues. . . tant qu'ils en ont le contrôle. Déjà désignés comme « responsables », ces acteurs ont donc vocation à devenir « coupables » dès lors qu'ils perdent ou semblent perdre la maîtrise d'une « chose » qui ne leur a pas été confiée (notamment selon des procédures démocratiques) mais qu'ils se sont appropriée. Dans le cas du Japon, l'imputation de culpabilité a été d'autant plus rapide que Tepco – l'opérateur de la

centrale de Fukushima – a pu faire figure de « mauvais élève » (avec, de fait, un rapprochement avec Tchernobyl). Mais que signifie être « bon élève » dans le secteur du nucléaire (avec les contraintes générées par le vieillissement des centrales, l'appel de plus en plus large à la sous-traitance, etc.) et, surtout, quelle peut en être la portée ? Dans le cas de la France, que seraient en mesure de faire de « bons élèves » si, un jour de mistral, les responsables d'une centrale de la vallée du Rhône étaient amenés à relâcher de la vapeur radioactive ? Sans faire de catastrophisme, il est probable que la conjugaison des défaillances habituelles en situation de crise et des imputations rapides de responsabilité rendrait vite la situation difficilement gérable.

La situation japonaise marque donc (en l'activant) un passage dans l'approche du nucléaire : il y aura désormais un avant et un après-Fukushima. « L'avant », si on peut le qualifier ainsi, a correspondu à une sorte de temps d'attente où le pire, sans être exclu, en étant même « probabilisé », n'était cependant pas vraiment envisagé. Dans ce contexte, les « propriétaires » et « gardiens » de la « chose nucléaire » apparaissaient légitimes, voire dignes d'une certaine confiance. . . tant qu'il n'y avait pas de problèmes significatifs (les incidents étant absorbés). Cet « avant » correspondait donc à une sorte de « suspension ». Quant à « l'après », celui que nous découvrons actuellement, c'est celui où le pire est effectivement envisagé avec toutes ses conséquences, où la situation de la centrale de Fukushima, aussi exceptionnelle soit-elle, fait entrer l'accident nucléaire dans le champ des possibilités ordinaires. C'est bien sûr le temps des doutes, de la défiance, du risque d'une rapide décrédibilisation des experts et des autorités. C'est surtout le temps de l'ouverture du dossier du nucléaire, qui s'accompagne de l'exploration de nouvelles pistes. À certains égards, un tabou est tombé, rendant audibles de nouvelles voix, redonnant du crédit à d'autres options en matière énergétique et donc ouvrant le jeu des alliances dans le monde politique, administratif, économique et scientifique. On n'en a pas « terminé » avec le nucléaire, mais, surtout dans le contexte européen actuel, envisager « d'en sortir » devient une éventualité en elle-même porteuse de très nombreux changements.

Claude Gilbert